

MALADIES RHUMATISMALES

Projet de résolution présenté par les délégations des pays suivants : Belgique, République fédérale d'Allemagne, Roumanie et Zaïre

La Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

Considérant que les maladies rhumatismales font l'objet des préoccupations du programme de l'OMS pour le développement de la recherche biomédicale en raison des longues incapacités qu'elles entraînent et de leur répercussion psycho-sociale et économique;

Rappelant les résolutions WHA1.15, WHA3.29, EB8.R36 et EB29.R20 qui soulignent l'importance du problème;

Considérant les efforts déployés par la Ligue Internationale contre le Rhumatisme dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de l'information du public et notant sa proposition de faire de 1977 l'année du rhumatisant,

1. RECOMMANDE que l'OMS poursuive sa collaboration avec les programmes nationaux et internationaux de lutte contre les affections rhumatismales et spécialement ceux de la Ligue Internationale contre le Rhumatisme dans le but d'intensifier les recherches dans le domaine de l'épidémiologie, de l'étiopathogénie de la prévention et du traitement des affections rhumatismales ainsi que de la réadaptation des malades qui en sont atteints;
2. INVITE les Etats Membres à encourager des programmes de recherche, de prévention, de traitement et de réadaptation et d'assistance sociale en matière de maladies rhumatismales ainsi que les campagnes d'information ayant trait à ces dernières;
3. PRIE le Directeur général :
 - a) d'assister les Etats Membres dans leurs programmes; et
 - b) de faire rapport à la Vingt-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé sur les progrès réalisés en ce domaine.

